

Quelles sont-elles? On ne veut pas du referendum, parce que, dit-on, les soldats ne pourraient pas voter pour ou contre cette proposition.

Monsieur l'Orateur, il y a deux ans une loi accordait le suffrage aux soldats, et établissait en même temps tous les rouages nécessaires pour enregistrer le vote des soldats. Nous dira-t-on aujourd'hui que cette loi est un simple chiffon de papier, qu'elle est devenue lettre morte, qu'on ne peut pas l'appliquer? ceux qui, il y a deux ans, insistaient si fortement pour la faire adopter oseront-ils avouer qu'ils n'avaient en vue que de nous tendre un piège? Si, lorsque cette loi a été proposée, l'opposition l'avait combattue et réussi à empêcher son adoption, l'air aurait retenti et retentirait encore des dénonciations contre ceux qui auraient privé le soldat de son droit sacré de suffrage. Nous n'avons pas combattu l'adoption du bill; il fait partie de nos lois, et lorsque les amis du Gouvernement prétendent que cette loi qui accorde le suffrage aux soldats ne s'applique pas à un referendum ou à une élection, ils se moquent tout simplement du peuple.

M. MACDONELL: Le très honorable député ne sait-il pas que la loi n'accorde le droit de vote aux soldats que dans les élections et non dans un referendum?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Oui, je le sais. Mais je sais aussi que le Parlement qui leur a accordé le droit de voter dans une élection peut leur accorder le même droit au sujet d'un referendum. La difficulté n'est pas sérieuse.

M. MACDONELL: Mais le Parlement ne l'a pas fait; la loi est restreinte aux élections.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Dans le cas d'un referendum, il faudrait statuer à cet effet, et rien de plus facile que de donner aux soldats le droit de voter sur ce referendum tout comme il leur a été donné le droit de voter dans une élection; le premier j'approuverais la mesure et je suppose que l'honorable député aussi donnerait son assentiment. L'objection qu'un soldat ne pourrait pas voter s'il y avait un referendum n'a aucun poids. Elle voudrait dire que le Parlement lui refuserait le droit de voter, ce que personne admettra. Il y a plus; comme je l'ai dit il y a un instant, l'Australie a tenu une élection et un referendum sur cette même question de conscription, et les soldats ont voté chaque fois. Je n'en ai pas une connaissance personnelle, mais tels sont mes renseignements et je n'ai pas raison d'en

douter l'authenticité. Ensuite une élection a eu lieu dans la Colombie-Britannique ainsi qu'un referendum sur la prohibition et les soldats ont voté au referendum comme à l'élection. Va-t-on nous dire que ce qui a été fait dans la Colombie-Britannique, en Australie et dans la Nouvelle-Zélande devient impossible en Canada? La proposition se réfute d'elle-même. Plus que cela, mon collègue d'Assiniboia (M. Turriff) nous annonce qu'il est opposé au referendum parce qu'assurément le peuple voterait dans la négative. Monsieur l'Orateur, est-ce là une raison pour ne pas accorder l'appel au peuple? Encore une fois je vous demande, dans quel pays vivons-nous? Au Canada ou en Prusse?

(Approbations.)

Trève d'hypocrisie! Si nous en sommes là, cessons de proclamer que nous combattons pour le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple.

Monsieur l'Orateur, la force des circonstances a amené, dans ce vaste pays, une population composée de nationalités hétérogènes. Notre immigration a ouvert les portes aux classes ouvrières d'Europe qui sont venues aider à développer notre pays et à le porter vers le sommet où nous espérons le voir arriver un jour; or en cette année 1917, allons-nous refuser le suffrage à des personnes qui sont devenues, d'après la loi et avec notre consentement, des sujets britanniques? Non, telle ne fut jamais la politique anglaise. C'est plutôt la politique de Paul Krüger, cette même politique qui a causé la guerre sud-africaine. Lorsque Krüger, après avoir invité les Anglais à venir s'établir dans son pays, leur refusa les privilèges de citoyenneté qu'il leur avait promis, et que par acte du parlement il leur enlevait. La guerre s'en est suivie. Pour ma part je n'ai pas foi dans une doctrine de ce genre. Mon collègue d'Assiniboia (M. Turriff) prétendait, il y a quelques instants, qu'un referendum trouverait toute la province française dans l'opposition; que la population d'origine étrangère voterait aussi contre, et les embusqués feraient de même. Je ne veux pas voir dans ce pays des divisions de ce genre. Je veux l'égalité de droits pour tous les citoyens. (Expressions d'approbation et de dissentiment.) Je sais parfaitement que tous les Canadiens n'ont pas les mêmes sentiments. Je sais que la majorité des Canadiens français envisagent les choses à un certain point de vue.

Je sais que les Canadiens anglais les envisagent d'autre manière; mais quand on vient me dire que tous les Canadiens fran-